



Politiques publiques

et territoires

ESPRIT

Juillet-Août 1991

Ephémère, l'effet Mantes ?

SUZANNE ROSENBERG
DANIEL BEHAR

Après Vaulx-en-Velin et Sartrouville, voici que s'enflamme Mantes-la-Jolie. Davantage encore que les précédentes, les explosions sociales de Mantes — la démarche engagée dans cette ville constitue une des références nationales de la politique de développement social — donnent lieu aux controverses maintenant habituelles: s'agit-il là d'un échec de la politique de la ville engagée depuis 1981, ce qui nécessiterait un changement de cap radical ? Est-on devant une manifestation supplémentaire de l'impuissance publique ? Ou doit-on y voir simplement la preuve d'un nécessaire renforcement des moyens consacrés à cette politique ?

Avant de tirer des leçons d'ordre général de ces explosions sociales, soulignons d'abord combien elles sont à la fois prédéterminées dans leur territorialisation, imprévisibles quant à leur déclenchement, délocalisées dans leur signification.

Prédéterminées ces révoltes urbaines ? Elles sont en effet maintenant, et depuis l'été chaud de la banlieue lyonnaise en 1981, la réponse à une situation endémique de mal-être collectif. Celle-ci déclenche un cycle qui, de l'explosion sociale aux promesses politiques et financières, en passant par le déchaînement médiatique, conduit inévitablement à une prochaine révolte. Cet enchaînement implacable rend aujourd'hui certains lieux plus propices que d'autres à ces explosions.

A ce titre, Mantes-la-Jolie, qui abrite une des plus grandes ZUP de France, référée explicitement à la politique de développement social, à proximité de Paris, des centres décisionnels et médiatiques, constituait une « cible » privilégiée, tant pour les médias quasiment installés sur place, à l'affût, que pour des groupes de jeunes, pas seulement locaux, qui devaient accrocher Mantes-la-Jolie à leur palmarès. Devant ces facteurs d'explosion, la politique locale, quels que soit sa pertinence ou son degré d'innovation, est largement impuissante.

Ce n'est pas une raison d'abonder dans le sens d'interprétations trop faciles. Bien au contraire, si la localisation de la révolte peut relever du calcul de probabilités, il ne peut y avoir de déterminisme géographique à ces crises sociales : l'explosion qui a eu lieu hier à Mantes-la-Jolie pourrait survenir demain... à Cergy-Pontoise ou Saint-Quentin-en-Yvelines. Bien qu'il ne s'agisse ni des grands ensembles décrits comme inhumains, ni de banlieues dortoirs, l'exacerbation des contrastes sociaux, le face à face de la croissance technopolitaine, de la consommation urbaine et de l'exclusion sociale forment tous les ingrédients propres à produire des incidents répétés.

Pourquoi une telle prédiction provocatrice ? Pour souligner qu'il ne faut pas confondre cause et conséquence, de ne pas mettre en cause le thermomètre en guise de diagnostic.

En dépit de toutes les fausses évidences, ni la forme urbaine du grand ensemble, ni le regroupement homogène

de groupes sociaux ne sont en eux-mêmes « pathogènes ».

Si l'explosion est localisée, l'exclusion sociale pour sa part ne l'est pas. Ce n'est pas tant la visibilité de la pauvreté et de l'exclusion qu'il s'agit de mettre en cause, mais bien sa persistance, qu'elle prenne hier la forme des quartiers anciens dépréciés ou des cités d'urgence, aujourd'hui des grands ensembles et demain des copropriétés dégradées ou des nappes du petit pavillonnaire.

En d'autres termes, l'explosion de Mantes-la-Jolie exprime plutôt les limites d'un traitement local de l'exclusion, l'impérieuse nécessité d'aller plus loin dans la volonté politique nationale de reconnaissance des habitants de ces quartiers. Aujourd'hui, le diagnostic consiste à prendre l'effet — la ségrégation sociale — pour la cause — l'exclusion. De la même façon, les remèdes proposés consécutivement aux crises actuelles s'en tiennent aux apparences : ils consistent, sous prétexte de casser les ghettos, à tenter vainement de disperser la pauvreté pour mieux la cacher.

Faute de réaliser cette illusion, on met en place des plans d'urgence qui justifient l'enchaînement de la révolte, ou, à l'inverse, par un prétendu changement de cap, on abandonne un traitement social jugé inefficace, pour se focaliser sur les « vrais » enjeux que cristalliserait la formation, alors même que les prévisions économiques à court terme font état d'un nombre grandissant de « laissés-pour-compte » du développement.

L'enjeu ne consiste pas à passer, selon les circonstances, du registre social à celui de l'urbain ou de l'économie, mais à prendre position résolument dans le champ politique. Peut-on imaginer que l'« effet Mantes » constitue la nouvelle étape d'une politique tant attendue, qui ne se limite pas à des signes donnés au peuple de gauche ou à une bonne conscience offerte à l'humanisme social ? Un retour sur les politiques antérieures de développement impulsées par l'État s'impose. Guidées par la devise « faire des habitants les acteurs du changement », les procédures de développement social dans les quartiers, depuis leur mise en place en 1982, s'articulaient autour d'un souci affiché de participation des habitants aux prises de décision les concernant, autour de la logique du projet. A Mantes-la-Jolie comme ailleurs, cette logique a été mise en oeuvre. Les nombreuses actions éducatives, sportives et culturelles menées pendant plusieurs années, notamment par l'association de jeunes Vivons ensemble, en témoignent. Utilisée localement et nationalement comme figure emblématique de la participation, cette association a cessé de réguler les mouvements de jeunes qu'elle était censée représenter, en même temps que le mot ordre national qui lui avait donné naissance disparaissait des recommandations adressées aux acteurs de développement.

« Les habitants » ne pouvaient plus être promus comme catégorie d'acteurs, au risque de favoriser les regroupements identitaires considérés comme pathogènes. Alors même que l'exclusion est collective, l'insertion potentiellement produite est individuelle. Dans ces conditions, la reconnaissance collective des exclus apparaît comme un préalable, la violence destructrice comme moyen de l'obtenir.

Comment les pouvoirs politiques pourraient-ils affirmer le droit de toutes les catégories sociales à exister collectivement, si ce n'est en permettant la libre circulation de tous, c'est-à-dire le droit au regroupement identitaire, lorsqu'il est souhaité, en même temps que la possibilité de sortir des quartiers d'habitat social en inscrivant sa trajectoire de vie dans des espaces urbains différents, au gré d'une évolution sociale individuellement maîtrisée ?

Mais au-delà de ce droit à l'existence collective, cette reconnaissance passe par la constitution de ces groupes en acteurs de leur devenir. Dans ce sens, la logique de projet est devenue obsolète en même temps que les effets de la crise sont apparus durables : face à un avenir incertain, il n'y a plus d'inscription dans la durée des mouvements collectifs, qui sont aussi éphémères que leurs objectifs sont immédiats.

Or, le fonctionnement administratif et politique de l'État et des collectivités passe par une validation en paliers qui ne permet d'obtenir des moyens, donc une reconnaissance sociale, qu'au terme d'un parcours qu'on ne peut supporter que si on a d'abord accepté les règles du jeu... du fonctionnement de l'État. Ainsi, la reconnaissance par les acteurs politiques des demandes issues des groupes d'exclus reposerait sur une reconnaissance préalable par ces derniers des règles d'un État qui les a marginalisés. Il apparaît d'évidence que la reconnaissance sociale des regroupements de personnes en difficulté par les pouvoirs politiques doit précéder tout projet. Après plusieurs années passées à monter des dossiers pour obtenir des financements et à réaliser des actions aux bilans positifs, les jeunes de Vivons ensemble, à Mantes-la-Jolie, n'ont-ils pas cessé toute action lorsqu'un refus a été opposé à leur demande de bénéficier, pour avoir fait leurs preuves, d'une confiance, donc de moyens a priori ? Des transformations de l'intervention publique apparaissent donc impératives et urgentes, non simplement pour en améliorer le fonctionnement, mais en faisant éclater la culture commune, unique et normalisatrice, sur laquelle ces règles reposent.

Cela implique de prendre en compte la diversité des publics qui doivent bénéficier des règles d'un jeu

véritablement démocratique puisqu'il ferait de tous des citoyens. Il ne s'agit pas de mettre en place des mesures spécifiques pour les catégories démunies, au risque de formaliser des citoyens de seconde zone. Doivent être conçus des moyens adaptés pour donner à tous les mêmes chances, c'est-à-dire offrir plus à ceux qui ont moins : plus de financements, certes, mais aussi et surtout des dispositifs de développement différenciés que les principaux intéressés —habitants et agents locaux du service public—, pourraient transformer, afin de donner son véritable sens au principe d'égalité. Il est remarquable que des mouvements de révolte apparaissent un peu partout, alors que la décentralisation aurait pu avoir pour effet, en fragmentant les responsabilités, d'en faire autant avec les conflits. C'est donc bien que la crise est —au moins— nationale ; sa réponse doit l'être aussi : non pas en la limitant à des situations particulières mais en combattant l'exclusion par la reconnaissance d'abord comme interlocuteurs collectifs de ceux qui en font les frais, les rendant par là même citoyens.